**PROCÉDURE**

En vigueur : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Mise à jour : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
|  |
| **Procédure de déclaration des situations dangereuses**Ce document est un exemple seulement. Il vous faudra l’adapter à votre réalité. |
|  |

**But**

La déclaration de situation dangereuse sert à identifier, évaluer et corriger une situation de travail présentant un danger pour la santé et la sécurité des travailleurs. Elle favorise la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail dans les services.

**Champ d’application**

La procédure s’applique à toutes les personnes salariées de l’ÉTABLISSEMENT.

**Principes directeurs**

Il est de la responsabilité de tous de participer à l’identification des risques, à la correction des dangers imminents et au maintien d’un environnement de travail sécuritaire. Si le danger ne peut être corrigé immédiatement par le travailleur qui le constate, ou si le danger pourrait être récurent, il serait approprié de compléter une déclaration de situation dangereuse.

La procédure vise à :

* permettre au travailleur d’exercer son droit d’effectuer son travail dans des conditions sécuritaires en vertu de la LSST et d’assumer aussi ses responsabilités en découlant, entre autre, celle de participer à l’identification des risques ;
* permettre à l’employeur de remplir ses obligations en vertu de la LSST.

**Démarche**

* Toute personne visée par la procédure est responsable de déclarer dans les plus brefs délais toute situation dangereuse[[1]](#footnote-1) à la personne en autorité au moment de son constat.
* La déclaration peut être faite verbalement sous réserve qu’elle soit corrigée immédiatement par une stratégie provisoire ou permanente qui élimine ou contrôle le danger.
* Pour les autres cas, la déclaration doit être faite à l’aide du formulaire prévu à cette fin. Une fois complété, le déclarant remet le formulaire à son supérieur immédiat.
* Le supérieur immédiat devra :
	+ prendre connaissance de la déclaration ;
	+ procéder avec le déclarant à l’analyse de la situation ;
	+ prendre les mesures nécessaires au contrôle de cette situation ;
	+ faire suivre le formulaire complété au CPSST.

**Rôles et responsabilités**

**Employé**

* Déclare dans les plus brefs délais toute situation dangereuse à la personne en autorité.
* Lorsque nécessaire, remplit le formulaire prévu à cette fin et le remet dès que possible à la personne en autorité.
* Collabore à l’évaluation de la situation.
* Applique les mesures retenues**.**

**Supérieur immédiat**

* Procède avec le déclarant à l’évaluation de la situation.
* Met en place les mesures nécessaires pour corriger la situation et en assure le suivi (efficacité et permanence).
* Effectue un retour sur les mesures à utiliser lors des réunions d’équipes au besoin.
* Envoie une copie complétée au CPSST.

**CPSST**

* Encourage la déclaration des situations dangereuses et le respect de la procédure.
* Reçoit et analyse les déclarations de situations dangereuses et tient à jour un registre
* Révise annuellement le registre des DSD et en tient compte lors de l’élaboration du plan d’action en prévention.
* Conseille la direction, au besoin, pour orienter les démarches vers l’élimination ou l’atténuation des dangers à la source ainsi que pour l’implantation des mesures.
* S’assure que le risque est contrôlé.

**Directeur**

* S’assure de l’élaboration, de la mise en œuvre et de l’évaluation de cette procédure.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Adoptée le |  | jour du mois de |  |  20 |  |  . |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Par : |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| Par : |  |  |
|  |  |  |

1. Un travailleur identifie une situation anormale concernant les équipements, l’environnement, les espaces ou les conditions d’exercice du travail qui peut affecter la santé ou la sécurité des travailleurs. [↑](#footnote-ref-1)